

Les TARIFS

La tarification de l'hébergement temporaire est soumise à l'approbation du Conseil Départemental.

Ce tarif est constitué des trois composantes :

- Le prix de journée "**hébergement**" qui est à la charge de la personne accueillie,
- Le prix de journée "**dépendance**" qui peut être prise en charge partiellement par l'APA,
- Le forfait "**soins**" pris en charge intégralement par l'assurance-maladie.

Tarifs hébergement au 01/01/2023

60 ans et plus : **57,91 euros**

Moins de 60 ans : **74,96 euros**

Tarifs dépendance au 01/01/2023

60 ans et plus :

GIR 1 et 2 : **21.82 euros**

GIR 3 et 4 : **13.85 euros**

GIR 5 et 6 : **5,87 euros**

CONTACTEZ NOUS

Pour tout renseignement, contactez nos assistantes sociales :

05.55.75.75.54

ou

05.55.75.76.07

<https://trajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire/>



Site internet : www.chjb.fr
Centre Hospitalier Jacques Boutard
Place du Président Magnaud
87500 Saint-Yrieix-la-Perche



Centre Hospitalier Jacques Boutard
Place du Président Magnaud
87500 Saint-Yrieix-la-Perche

HEBERGEMENT TEMPORAIRE

EHPAD DE SAINT-YRIEIX



**Présentation de l'unité
d'hébergement temporaire
de l'EHPAD de Saint-Yrieix**

Présentation de l'unité d'hébergement temporaire

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées fragiles, il est parfois nécessaire de faire appel à des alternatives telles que l'hébergement temporaire. Celui-ci permet de **décharger l'aidant principal pour un temps limité**, en cas d'absence ou d'indisponibilité momentanée, ou d'intervention sur l'environnement habituel.

L'EHPAD de Saint-Yrieix propose **7 places d'hébergement temporaire** ; toutes les chambres sont équipées de toilettes et d'une salle d'eau, d'une télévision et d'un mobilier chaleureux.



Cette unité peut aussi permettre un **premier essai de vie en collectivité** et de **préparation à une entrée ultérieure en institution**.

Objectifs de l'unité d'hébergement temporaire

Formule d'accueil limitée dans le temps, de **quinze jours à trois mois**, l'hébergement temporaire de l'EHPAD de Saint-Yrieix offre :

- **une réponse aux aidants** : pour raisons de santé, ou pour se consacrer à d'autres investissements personnels ;
- **un lieu sécurisant pour la personne âgée** : l'occasion de partager la vie des résidents, de participer aux animations ;
- **une transition** après une hospitalisation et avant un retour à domicile.



Organisation de l'unité d'hébergement temporaire

La **fixation des objectifs** de prise en charge est définie avec le résident et la famille afin de mettre en œuvre un accompagnement de qualité.

Un **dossier médical** est constitué, avec les traitements prescrits.

La **durée de séjour** est décidée avec la personne concernée ou sa famille ; elle **ne peut excéder trois mois dans l'année**.

Les coûts de la prestation sont déterminés chaque année et fixés par un arrêté du Conseil général.

Modalité d'inscription

Toutes les demandes d'admission pour les services d'hébergement doivent se faire **ViaTrajectoire**. Pour cela, vous devez effectuer une demande et créer un dossier en ligne, en vous connectant sur le site <https://trajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire/>

Le directeur du centre hospitalier **prononce l'admission**.

Un **contrat d'hébergement temporaire** est signé et le **règlement de fonctionnement** est remis avec ce contrat.